

**PROCES-VERBAL**  
**de la réunion du Conseil Municipal**  
**du 11 décembre 2024 en la salle de séances de la Mairie à 20h30**

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2024
- 2) Demandes de subvention
- 3) Ressources humaines : participation de l'employeur à la mutuelle prévoyance
- 4) Détermination des charges locatives
- 5) Questions diverses

**Date de la convocation : 6 décembre 2024**

-----

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur MOSER Marc, Maire.

Membres présents : Mesdames et Messieurs ARNOLD Myriam, CASPAR Marie-Angèle, CASPAR Thomas, DIETSCH Astrid, HUCKEL Jean-Paul, KOELL Francine, MOSER Eric, OTTMANN Aline, OTTMANN Olivier, SCHNEIDER Jérôme, SCHUH Fabien, VOLTZENLOGEL Aurélie, VOLTZENLOGEL Eddy

Membre absent excusé : Madame REIF Marie

-----

Le Maire accueille l'assemblée et procède à l'examen de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Monsieur Fabien SCHUH

**POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2024**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2024.

**POINT 2. DEMANDES DE SUBVENTION**

Après examen des demandes, le Conseil Municipal **décide** :

- par 13 voix pour et 1 abstention (Eddy VOLTZENLOGEL) d'**attribuer** une subvention d'un montant de 400€ au Groupe Folklorique D'SCHWALMLE de Gries-Kurtzenhouse au titre de la subvention annuelle 2024.
- à l'unanimité, d'**attribuer** une subvention d'un montant de 200€ à l'Amicale pour le Don de Sang du Bachgraben au titre de la subvention annuelle 2024.

**POINT 3. PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR A LA MUTUELLE PREVOYANCE**

Le Maire expose qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la participation de l'employeur à la mutuelle prévoyance des agents est obligatoire. Afin de répondre à cette obligation, les employeurs peuvent accorder leur participation financière soit à des contrats individuels labellisés, soit à un contrat collectif souscrit via une convention de participation.

Considérant la situation individuelle des agents, il est proposé d'opter pour un contrat de labellisation et de fixer le montant de la participation à 25€/mois modulable suivant le temps de travail.

Sur ce, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **annule et remplace** toute délibération antérieure portant sur ce point ;
- **charge** le Maire de soumettre la proposition au Comité Social et Territorial du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

**POINT 4. DETERMINATION DES CHARGES LOCATIVES**

Le Maire expose qu'afin de rationaliser les charges de chauffage des logements reliés à la chaufferie de l'école, compte-tenu des changements intervenus dans les modes de chauffage, il est proposé de fixer les charges locatives pour les différents logements communaux situés rue Principale.

Procès-verbal de réunion du Conseil Municipal du 11 décembre 2024

Considérant les décomptes de charges de chauffage relatifs à l'année 2023, il s'avère que le prix moyen de chauffage au m<sup>2</sup> facturé s'élève à 12,74 €/m<sup>2</sup>. Il est proposé d'appliquer ce montant forfaitaire pour les décomptes de charges 2024 s'agissant uniquement des charges de chauffage auxquelles s'ajoutent la participation aux frais de calorimètres et de limiter la consommation en unités de chauffe constatées par les relevés de la société ISTA suivant le tableau ci-après :

Logement	Surface en m <sup>2</sup>	Nombre d'unités de chauffe maximum
28 rue Principale RDC appartement F3	71	7 400
28 rue Principale RDC studio	33	2 300
28 rue Principale 1 <sup>er</sup> étage F3/4	93	8 800
26 rue Principale 1 <sup>er</sup> étage	70	7 300
24 rue Principale 1 <sup>er</sup> étage	70	7 300

Sur ce, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **fixe** le tarif forfaitaire des frais de chauffage à 12,74 €/m<sup>2</sup> pour les logements susnommés et dans la limite du nombre d'unités de chauffe conformément au tableau ci-dessus.
- **charge** le Maire de procéder aux régularisations administratives y afférents.

#### **POINT 5. QUESTIONS DIVERSES**

Ont été évoqués les points suivants :

- Relocation du logement 26 rue Principale à compter du 15/01/2025
- Intervention de la Police Intercommunale lors d'un prochain conseil
- Choix du candidat pour la reprise d'exploitation du restaurant A l'Arbre Vert. Un Conseil Municipal pour l'audition des candidats est prévu le samedi 1<sup>er</sup> février 2025.
- Prochain Conseil Municipal le mardi 7 janvier 2025.
- Avancement du projet de parc photovoltaïque
- Avancement des travaux restaurant et salle des associations
- Prochaine manifestation organisée par l'A.S.S.C.K. le 20 janvier 2025 : AG FDSEA

La séance est levée à 21h40.

Le Maire,  
Marc MOSER

Le secrétaire de séance,  
Fabien SCHUH

Délibérations certifiées exécutoires par envoi en Sous-Préfecture le 13/12/2024 et publication dématérialisée sur le site internet « kurtzenhouse.fr » le 20/12/2024.